



**Paris Europlace Forum financier international – Paris, 9 juillet 2019**

**Les nouvelles frontières de la finance**

**Discours de François Villeroy de Galhau,**

**Gouverneur de la Banque de France**

*Contact presse : Mark Deen ([mark.deen@banque-france.fr](mailto:mark.deen@banque-france.fr); +33 6 88 56 54 03).*

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui : ce Forum financier international Paris – Europlace est devenu incontournable, parce que la France et Paris sont des pionniers de plus en plus stimulants en Europe. Le thème de ce forum – « Les nouvelles frontières de la finance » – nous incite à nous tourner vers les nouveaux territoires que nous devons explorer et conquérir. S'agissant de la finance, je mettrai l'accent sur deux d'entre eux : la digitalisation et la finance verte. Mais avant d'envisager l'avenir, permettez-moi de mettre en exergue deux prérequis pour le présent.

\*\*

### **I. Deux prérequis pour le présent**

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe européenne nommée à Bruxelles la semaine dernière, à commencer par Christine Lagarde et Ursula von der Leyen. Une fois encore, fût-ce au dernier moment, fût-ce sous la menace d'une crise, l'Europe a su décider et innover. Maintenant, il est temps de passer au travail de fond sur un vrai Eurosysteme financier. Regardons au-delà du Brexit, et au-delà des débats quelque peu décevants sur le budget de la zone euro. Priorité absolue, sur l'agenda européen, à une Union de financement pour l'investissement et l'innovation, qui mobilise notre épargne privée abondante en combinant l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux. Les entreprises en ont besoin, pour trouver les fonds propres et du capital-risque européen ; garder une capacité européenne en banque d'investissement est une priorité stratégique. Les acteurs financiers en ont besoin, pour pouvoir mener des fusions transfrontières : la consolidation bancaire européenne est en retard, et elle est indispensable, non pour réduire la concurrence – au contraire –, mais pour accroître la taille nécessaire face aux investissements digitaux et faire circuler l'épargne. Et, enfin, la zone euro en a besoin pour avoir enfin un outil efficace de stabilisation économique face aux chocs qui frappent certains pays : le partage des risques entre les acteurs privés (*private risk sharing*) est efficace

entre États aux États-Unis. Si on ne veut pas d'Union budgétaire – dont acte – on doit encore plus résolument faire avancer l'Union des marchés de capitaux. Assez parlé là-dessus, décidons les mesures concrètes : ce doit être l'ambition de la nouvelle Commission, la BCE l'appuiera, et la France en sera un acteur engagé.

Mon deuxième préalable est la transposition réussie de Bâle 3. Il n'est pas question d'oublier les leçons de la crise financière, ni de renier notre parole de 2017. Mais cette transposition doit être équitable – impliquant bien sûr les États-Unis – et raisonnable. Les premières estimations de besoin en capital, prématurées, omettent la durée : le plein Bâle 3, c'est seulement pour 2027. Mais notre objectif et notre analyse sont limpides : Bâle 3 est pour chaque banque française compatible avec la mise en réserve normale des résultats dans les années à venir, après distribution ; elle ne nécessitera pour aucune banque d'augmentation de capital dédiée.

## **II. Prendre le virage numérique avec lucidité**

Il est évident que nous devons tous prendre le virage numérique. La digitalisation bouscule notre façon de vivre et de consommer, et offre aux entreprises et aux consommateurs tout un monde de possibilités. À l'échelle mondiale, elle représente clairement une opportunité et un défi pour les banques, comme pour les superviseurs. L'ACPR travaille activement sur ces questions. L'année dernière, elle a publié un document de réflexion sur les implications de l'IA pour le secteur financier. Et cette année, nous travaillons avec les acteurs du secteur financier sur les implications des algorithmes d'IA dans trois domaines : les dispositifs LCB-FT, les modèles internes et la protection de la clientèle.

Au-delà des acteurs traditionnels, de **nouveaux entrants** prennent à présent de plus en plus d'importance. Les fintechs se positionnent sur des marchés de niche, mais elles ne disposent pas de ressources en capital suffisantes pour déstabiliser les banques traditionnelles, qui peuvent même les acquérir.

Les Bigtechs disposent, en revanche, du potentiel nécessaire pour redéfinir fondamentalement l'intermédiation financière : elles jouissent d'une forte image de marque, d'une base de clients mondiale et d'un accès privilégié aux technologies de pointe. Ce nouveau contexte représente un défi majeur pour les régulateurs et les superviseurs. Bien entendu, la réglementation financière doit demeurer technologiquement neutre : le principe fondamental « même activité, mêmes règles » continue de s'appliquer, et on peut s'en féliciter quant à l'égalité de traitement entre acteurs. Toutefois, au-delà de la réglementation financière traditionnelle, la coopération internationale doit être développée dans trois domaines, les trois pierres angulaires de la réglementation de la finance digitale. Premièrement, la **cybersécurité** : condition *sine qua non* d'un avenir digital sûr et pérenne, elle constitue clairement une priorité de la présidence française du G7 la semaine prochaine à Chantilly. Deuxièmement, s'agissant de **la protection des données**, les superviseurs financiers et les autorités chargées du respect de la vie privée doivent inventer de nouveaux modes de coopération pour traiter les questions relatives aux données qui sont devenues centrales pour les services financiers. Troisièmement, en ce qui concerne la **concurrence** et les politiques anti-trust, les situations dans lesquelles un acteur est le grand gagnant (*the winner takes most*) tout en restant en dehors du champ de la régulation financière doivent être anticipées et traitées de façon adéquate.

Les **projets de crypto-monnaies stables (*stable coins*)**, notamment le Libra de Facebook, en sont un bon exemple. Les crypto-monnaies stables sont relativement différentes des actifs spéculatifs tels que les Bitcoins. Au niveau mondial, les régulateurs devront toutefois rester très vigilants, et croyez-moi nous le serons. Cette année, dans le cadre de sa présidence du G7, la France a créé un groupe de travail dédié. Nous visons une réponse commune à l'ensemble des juridictions et qui englobe toutes les questions. Parmi les nombreuses exigences, j'en citerai seulement deux : les risques étant renforcés par l'anonymat des utilisateurs ; il est impératif que les projets respectent les réglementations **anti-blanchiment**. En outre, si les émetteurs

de crypto-monnaies stables souhaitent également offrir des services bancaires, tels que dépôts, placements financiers et crédits, alors ils devront **obtenir une licence bancaire** dans chacun des pays où ils opéreront : sinon, leur activité serait illégale. Nous sommes assez loin de la création d'une monnaie privée mondiale. Mais les projets de crypto-monnaies stables mettent en évidence les failles des systèmes de paiement transfrontières existants.

Ainsi, au niveau européen, nous devons avoir pour objectif de promouvoir **une véritable stratégie européenne pour les paiements de détail**. Les paiements ne constituent plus une pure opération technique fastidieuse de *back-office*. Ils sont innovants et fournissent deux actifs stratégiques : des données et une relation client quotidienne. Mais, la triste réalité c'est que le marché européen des paiements est déjà dominé par des acteurs non européens. De plus, le rôle croissant des entreprises digitales non européennes – qu'elles soient américaines ou chinoises – offrant des solutions de paiement doit être pris au sérieux. Malgré la créativité de l'écosystème européen des paiements, notre marché reste trop fragmenté. Dans ce contexte, j'appelle à la création de solutions de paiement paneuropéennes, capitalisant sur une marque commune et sur la réussite technique de l'infrastructure du service de règlement des paiements instantanés TARGET (*Target Instant Payment Settlement - TIPS*) géré par l'Eurosystème. Il ne nous reste plus beaucoup de temps, mais les régulateurs – à commencer par la Banque de France – et les acteurs du marché doivent travailler main dans la main pour créer une dynamique.

### **III. La finance verte, « une nouvelle frontière pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

Permettez-moi de conclure par quelques mots sur la finance verte. Comme je l'ai déjà dit, c'est « une nouvelle frontière pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Un travail considérable a déjà été accompli au cours des derniers mois.

Nous assistons actuellement à une **prise de conscience croissante** des risques liés au climat de la part des banques centrales, des superviseurs et

des institutions financières. Clairement, la finance verte et la gestion des risques climatiques sont passées du « *nice to have* » au « *must have* », de l'émotion à la raison. Du point de vue de vos institutions financières, le changement climatique n'est plus cantonné à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). En ce qui concerne les banques centrales et les superviseurs, la création du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) à Paris en décembre 2017 a représenté une avancée décisive. En 18 mois, cette coalition des volontés est passée de huit membres fondateurs à plus de 40 membres et observateurs issus des cinq continents ; la Banque de France en assurant le secrétariat permanent. Cette dynamique prend une signification importante : les superviseurs et les banquiers centraux ont reconnu collectivement que les risques liés au changement climatique sont une source de risque financier à long terme. En avril 2019, dans son premier rapport détaillé, le NGFS a émis quatre recommandations pour les banques centrales et les superviseurs et deux recommandations supplémentaires à l'attention des décideurs politiques.

Permettez-moi de dire quelques mots sur **la voie à suivre**. Je mentionnerai trois priorités à court terme. Premièrement, nous devons nous appuyer sur la publication d'informations enrichies reposant sur des taxonomies solides. La taxonomie publiée par le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable de la Commission européenne il y a trois semaines [le 18 juin] représente une avancée encourageante. Deuxièmement, nous devons mieux anticiper les risques à long terme liés au climat, grâce à ce que j'appelle la « vidéo des risques ». Nous devons promouvoir la construction d'une approche prospective des effets des risques climatiques grâce à l'élaboration de tests de résistance climatiques (*climate stress tests*) complets. Troisièmement, la finance verte doit gagner en maturité et rehausser ses normes professionnelles. Les besoins de financement au titre de la transition énergétique sont énormes ; rien qu'en Europe, on estime qu'il faudrait 177 milliards d'euros supplémentaires par an sur la période 2021-2030 pour

atteindre les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030<sup>i</sup>. La norme européenne sur les obligations vertes proposée par le groupe d'experts de la Commission européenne devrait, en définitive, contribuer à la poursuite du développement du marché des obligations vertes et permettre de canaliser un plus grand nombre d'investissements vers les projets verts. Permettez-moi d'ajouter que la France a renforcé son rôle de leader dans la finance verte. La semaine dernière, les acteurs de la place financière de Paris se sont engagés à adopter d'ici mi-2020 une stratégie de sortie du carbone.

\*\*

En conclusion, permettez-moi de citer John F. Kennedy : « La nouvelle frontière dont je parle n'est pas constituée de promesses – elle est constituée de défis. [...] je suis convaincu que notre époque exige un renouvellement en termes d'invention, d'innovation, d'imagination et de décisions. Je demande à chacun d'entre vous d'être les pionniers de cette nouvelle frontière<sup>ii</sup> » Aujourd'hui, près de 60 ans plus tard, nous avons d'autres défis à relever. Mais gardons la même énergie. Ne croyons pas que les batailles sont déjà perdues. Dépassons les limites et inventons de nouvelles pratiques intégrant à la fois la digitalisation et le changement climatique. Je vous remercie de votre attention.

---

**Références :**

<sup>i</sup> Source : Commission européenne

<sup>ii</sup> John F. Kennedy, discours d'acceptation de l'investiture à la Convention nationale du Parti démocrate, « The New Frontier », prononcé le 15 juillet 1960, Memorial Coliseum, Los Angeles